

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4000-2017

Date : 18 mai 2017

HEURE	REMARQUES
9 h 02	Début de la rencontre préparatoire
9 h 02	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 04	<p>Remarques préliminaires de M^e Lise Duquette. Elle mentionne, entre autres, ce qui suit :</p> <p>Dans sa lettre du 13 avril dernier adressée au Distributeur, la Régie a convoqué la rencontre préparatoire d'aujourd'hui, car la preuve déposée est jugée insatisfaisante pour permettre l'examen du dossier.</p> <p>Afin d'être claire et transparente, elle avise le Distributeur que sur la seule base de la preuve présentement au dossier, elle ne pourrait approuver le programme. Elle est d'avis que les objectifs recherchés par ce programme commercial sont opportuns et pertinents, mais que les tests économiques et les analyses soumis pour démontrer sa rentabilité ne le sont pas, ou du moins, pas suffisamment.</p> <p>Ce qui est recherché aujourd'hui, c'est de communiquer le plus efficacement possible pour que le Distributeur puisse faire la preuve pertinente à son dossier. Elle est d'avis qu'il est juste de faire savoir à ce dernier quelle est la preuve pertinente qui doit être déposée au dossier pour avoir droit à une réponse positive de la part de la Régie.</p> <p>La Régie a plusieurs questions en matière de rentabilité économique et financière, en plus d'autres, plus pragmatiques, sur l'application du programme qui ne sont pas abordés par le Distributeur dans sa preuve.</p> <p>Par ailleurs, la Régie ne croyait pas efficace ou efficient d'écrire des centaines de demandes de renseignements, et autant de la part des intervenants, et pour le Distributeur d'y répondre par écrit. Elle jugeait plus efficace de faire part au Distributeur, et que les intervenants fassent de même, le cas échéant, de ses préoccupations sur certains thèmes du dossier, afin que le Distributeur comprenne ces préoccupations et puissent, si possible, y répondre.</p> <p>À cet égard, ce qui est souhaité aujourd'hui, c'est une discussion entre la Régie, puisqu'elle est l'instigatrice de cette rencontre, le Distributeur et les intervenants. Elle demande aux procureurs d'être souples dans le cadre de cette discussion et de ne pas nécessairement être les seuls porte-parole de leur client.</p> <p>Ce qui est envisagé, c'est que la Régie fasse part de ses préoccupations et de leurs motifs, et que le Distributeur, par l'entremise de M^e Turmel, M^e Hébert, ou de quelqu'un d'autre de son équipe, puisse poser des questions à la Régie, puis aux intervenants, afin de bien comprendre ce qui est recherché comme informations.</p> <p>Il est important de mentionner d'emblée que la Régie ne s'attend pas à ce que le</p>

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4000-2017

Date : 18 mai 2017

HEURE	REMARQUES
	<p>Distributeur répond à l'une ou l'autre des préoccupations ou questions de la Régie ou des intervenants aujourd'hui.</p> <p>Bien que la rencontre d'aujourd'hui ne constitue pas une séance de demandes de renseignements orales, il y aura possiblement une exception : la Régie demandera de compléter certaines parties du tableau 7, lequel, à son avis, est le cœur de l'analyse du Distributeur en matière de rentabilité économique.</p> <p>Contrairement à ce qui avait été annoncé dans la lettre du 11 mai, la rencontre débutera avec le point b, soit la question relative à la juridiction du TEQ, et se poursuivra avec les éléments de preuve à compléter.</p> <p>Après avoir pris connaissance de la lettre du TEQ, par laquelle cette dernière déclinait l'invitation qui lui avait été faite par la Régie de participer au présent dossier, la Régie, dans les circonstances, croit que la question relative à la juridiction du TEQ pourrait être discutée une autre fois, dans le cadre d'un autre dossier</p>
9 h 14	M ^e Duquette invite les intervenants qui ont une opinion sur la question relative à la juridiction de Transition énergétique Québec (TEQ) à venir lui en faire part
9 h 14	Représentations de M ^e Franklin S. Gertler (ROÉE) sur la question relative à la juridiction de Transition énergétique Québec (TEQ)
9 h 24	Fin des représentations de M ^e Gertler
9 h 25	Représentations de M ^e Geneviève Paquet (GRAMÉ) sur la question relative à la juridiction de Transition énergétique Québec (TEQ)
9 h 26	Fin des représentations de M ^e Paquet
9 h 26	Représentations de M ^e Dominique Neuman (SÉ-AQLPA) sur la question relative à la juridiction de Transition énergétique Québec (TEQ)
9 h 31	Fin des représentations de M ^e Neuman (SÉ-AQLPA)
9 h 32	Représentations de M ^e Simon Turmel (HQD) sur la question relative à la juridiction de Transition énergétique Québec (TEQ)
9 h 33	Fin des représentations de M ^e Turmel
9 h 34	M ^e Duquette informe que c'est M ^e Annie Gariépy (Régie), en premier, qui entamera les discussions en faisant part des diverses demandes et interrogations de la Régie quant aux éléments de preuve à compléter pour l'examen du dossier et qu'elle-même poursuivra, par la suite. Elle se demande qui de M ^e Turmel ou M ^e Hébert sera le porte-parole du Distributeur
9 h 34	Avant de répondre à la question qui sera le porte-parole du Distributeur, M ^e Turmel (HQD) s'interroge sur la façon dont la Régie entend procéder pour ce qui est du dialogue
9 h 34	M ^e Gariépy fait part de la façon dont la Régie entend procéder, soit qu'elle prendra la preuve amendée, qu'elle identifiera des zones et verra avec le Distributeur s'il peut répondre à ses interrogations
9 h 34 à 9 h 54	M ^e Gariépy énumère les diverses demandes et interrogations de la Régie Interventions à quelques occasions de M ^e Duquette

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4000-2017

Date : 18 mai 2017

HEURE	REMARQUES
	Interventions à quelques occasions de M ^e Simon Turmel (HQD) pour faire préciser certaines demandes de la Régie ou émettre des commentaires sur certaines d'entre elles
9 h 54	<u>M^e Gariépy produit :</u> <u>A-0010 : ventilation du tableau 7 de l'impact sur les revenus requis</u>
9 h 54 à 10 h 08	M ^e Gariépy poursuit l'énumération des diverses demandes et interrogations de la Régie Interventions à quelques occasions de M ^e Duquette Interventions à quelques occasions de M ^e Simon Turmel (HQD) pour faire préciser certaines demandes de la Régie ou émettre des commentaires sur certaines d'entre elles
10 h 08 à 10 h 22	M ^e Duquette poursuit l'énumération des diverses demandes et interrogations de la Régie Interventions à quelques occasions de M ^e Turmel
10 h 22	M ^e Duquette demande aux intervenants s'ils auraient des préoccupations à émettre à l'égard de la preuve manquante du Distributeur
10 h 22	M ^e Franklin S. Gertler (ROÉE), M ^e Jean-Philippe Therriault (AQUIP), M ^e Jocelyn B. Allard (AQCIE-CIFQ), M ^e Michael Dezainde (AQP) et M ^e Dominique Neuman (SÉ-AQLPA) confirment tous avoir des préoccupations à émettre à l'égard de la preuve manquante du Distributeur
10 h 24	M ^e Geneviève Paquet (GRAME) mentionne que les questions et commentaires de la Régie ont fait le tour des préoccupations du GRAME, mais se réserve le droit d'émettre des demandes additionnelles, à la suite des autres interventions
10 h 24	M ^e Duquette rappelle aux intervenants qu'il ne s'agira pas de DDR orales, mais de faire part de leurs préoccupations au Distributeur sur les parties manquantes de sa preuve. Le Distributeur pourra dire s'il juge les préoccupations des intervenants pertinentes, répondre à leurs questions en les référant au bon endroit dans la preuve, etc. Elle annonce qu'on va prendre une pause et, qu'au retour, on procédera par ordre alphabétique
10 h 24	La rencontre préparatoire est suspendue jusqu'à 10 h 40
10 h 43	Reprise de la rencontre préparatoire
10 h 43	M ^e Jocelyn B. Allard fait part des préoccupations de l'AQCIE-CIFQ à l'égard de la preuve manquante d'HQD
10 h 47	M ^e Duquette apporte des précisions quant au but de la présente rencontre préparatoire et quant à d'éventuelles DDR en bonne et due forme
10 h 48	M ^e Allard poursuit
10 h 49	M. Paul Paquin fait part des préoccupations de l'AQCIE-CIFQ à l'égard de la preuve manquante d'HQD et des précisions qu'il souhaiterait obtenir
10 h 56	M ^e Allard fait part de préoccupations supplémentaires de l'AQCIE-CIFQ
10 h 58 à 11 h 03	M ^e Jean-Philippe Therriault fait part des préoccupations de l'AQUIP à l'égard de la preuve manquante d'HQD et des précisions qu'elle souhaiterait obtenir

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4000-2017

Date : 18 mai 2017

HEURE	REMARQUES
11 h 04 à 11 h 06	M ^e Michael Dezainde fait part des préoccupations de l'AQP à l'égard de la preuve manquante d'HQD et des précisions qu'elle souhaiterait obtenir
11 h 06 à 11 h 13	M ^e Youssef Fichtali fait part des préoccupations de la FCEI à l'égard de la preuve manquante d'HQD et des précisions qu'elle souhaiterait obtenir
11 h 14	M ^e Franklin S. Gertler (ROEÉ) annonce qu'il cèdera la parole à l'analyste du ROEÉ, M. Jean-Pierre Finet. Il émet le commentaire que parfois, on entend mal ce que M ^e Simon Turmel dit
11 h 15 à 11 h 19	M. Jean-Pierre Finet fait part des préoccupations du ROEÉ à l'égard de la preuve manquante d'HQD et des précisions qu'il souhaiterait obtenir
11 h 21 à 11 h 34	M ^e Dominique Neuman fait part des préoccupations de SÉ-AQLPA à l'égard de la preuve manquante d'HQD et des précisions qu'il souhaiterait obtenir
11 h 34 à 11 h 38	M ^e Geneviève Paquet fait part des préoccupations du GRAME à l'égard de la preuve manquante d'HQD et des précisions qu'il souhaiterait obtenir
11 h 39	M ^e Youssef Fichtali (FCEI) apporte des précisions quant à deux demandes qu'il a formulées tantôt
11 h 40	M ^e Duquette aborde le dernier point de l'ordre du jour, soit celui relatif aux modalités de traitement du dossier et l'échéancier Afin d'être plus efficient et de faciliter le traitement du dossier, M ^e Duquette propose que la preuve complémentaire d'HQD soit présentée de façon orale et non pas écrite, au moyen d'un power point, avec quelques questions de précision, sans contre-interrogatoire
11 h 43	Commentaires de M ^e Jocelyn B. Allard (AQCIE-CIFQ) à l'effet qu'il est plus facile de travailler avec de l'information écrite, ça permet d'analyser correctement, de poser les bonnes questions, de choisir les bons sujets et de valider leur position avec leurs mandants
11 h 44	M ^e Duquette souligne que c'est la preuve complémentaire du Distributeur qui serait présentée oralement, possiblement appuyée par des présentations power point, qu'il n'y aurait pas de contre-interrogatoire et que, par la suite, les intervenants bénéficieraient des notes sténographiques de ce qui aurait été dit
11 h 44	M ^e Allard soumet que, puisqu'il s'agira d'un complément de preuve, le fait d'avoir un petit texte explicatif accompagnant le complément de preuve et les tableaux fournis avec le complément de preuve lui apparaîtrait plus efficace
11 h 44	M ^e Duquette indique qu'avant de poursuivre toute discussion à ce sujet, il y aurait lieu de savoir si le Distributeur est d'accord avec une présentation orale
11 h 44	M ^e Turmel (HQD) fait part qu'étant donné que le présent dossier présente une certaine urgence, le Distributeur fera tout en son possible pour fournir, d'ici le 5 juin, 16 h, un complément de preuve écrit relativement à tout ce qui a été discuté ce matin
11 h 46	M ^e Duquette mentionne que, bien qu'elle essayait de faire preuve de souplesse et de compromis, ce sera effectivement plus facile de procéder par écrit. Elle fait part qu'une décision procédurale traitant des enjeux ainsi que du calendrier de traitement sera rendue la semaine prochaine
11 h 46	M ^e Neuman demande si la décision procédurale règlera la question de la juridiction
11 h 47	M ^e Duquette répond par l'affirmative puisque cette question fera partie des enjeux qui devront être traités dans le dossier. Elle précise que si la Régie détermine qu'il s'agit d'un enjeu, il y aura discussions, dans le cadre du dossier, sur la juridiction. Dans le cas contraire, il n'y aura rien de tranché sur la

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4000-2017

Date : 18 mai 2017

HEURE	REMARQUES
	juridiction et donc, aucune discussion à ce sujet
11 h 47	M ^e Gertler veut confirmer sa compréhension à l'effet que la suggestion d'une présentation power point est écartée
11 h 48	M ^e Duquette mentionne que la présentation orale est écartée, puisqu'Hydro-Québec a confirmé qu'elle préfère déposer un complément de preuve écrit
11 h 48	M ^e Gertler souligne qu'il avait recommandé une audience en bonne et due forme, en raison de la nature et de l'envergure du programme, mais aussi son implication au niveau de la mise en œuvre de la stratégie ou la politique énergétique
11 h 48	M ^e Duquette indique que ce sera tranché dans la décision procédurale à venir la semaine prochaine
11 h 49	M ^e Gertler réitère ses arguments en faveur d'une audience en bonne et due forme
11 h 50	M ^e Duquette mentionne en avoir pris bonne note
11 h 50	M ^e Turmel énumère divers arguments en faveur du traitement du dossier par voie de consultation et non pas sur audience
11 h 53	Remerciements. Fin de la rencontre préparatoire
	, Johanne Lebus, greffière-audicière

PROTOCOLE D'OUVERTURE
RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU 18 MAI 2017

DOSSIER : R-4000-2017

**DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROGRAMME POUR LA CONVERSION
À L'ÉLECTRICITÉ DES ÉQUIPEMENTS FONCTIONNANT AU MAZOUT OU
AU PROPANE DANS LES MARCHÉS COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL ET
INDUSTRIEL**

Le Régisseur désigné dans ce dossier est **M^e Lise Duquette**

La procureure de la Régie est **M^e Annie Gariépy**

La **requérante** est :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)

Représentée par M^e Simon Turmel

Les **intervenants** sont :

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ ET CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC
(AQCIE-CIFQ)**

Représenté par M^e Jocelyn B. Allard et M. Paul Paquin

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INDÉPENDANTS DU PÉTROLE (AQUIP)

Représentée par M^e Jean-Philippe Therriault

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU PROPANE (AQP)

Représentée par M^e Michael Dezainde

**FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
(SECTION QUÉBEC) (FCEI)**

Représentée par M^e Youssef Fichtali

GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE (GRAME)

Représenté par M^e Geneviève Paquet

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ)**

Représenté par M^e Franklin S. Gertler

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE (SÉ-AQLPA)**

Représenté par M^e Dominique Neuman

UNION DES CONSOMMATEURS (UC)

Représentée par M^e Hélène Sicard

L'observatrice est :

**ASSOCIATION DES REDISTRIBUTEURS D'ÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC
(AREQ)**

Représentée par M. Simon Lacroix-Veilleux

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT
PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU
SUJET DE CE DOSSIER?**

**Je demanderais aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs
interventions pour les fins de l'enregistrement.**

**Également, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé
durant la tenue de la rencontre préparatoire. Merci!**

DÉBUT : 9 h 02

FIN : 11 h 53

